

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 JANVIER 2012

Convocations du 06/01/2012

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE

Secrétaire : Julien TARDY

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

Présentation de la Charte forestière :

La règlementation de boisement est une compétence du Conseil Général qui fixe par une délibération de cadrage les orientations, les grands principes du règlement et les priorités. Cette étape, dont les objectifs sont environnementaux et paysagers, constitue un préalable à la mise en place d'une règlementation communale.

Approbation de la Charte du Parc Naturel du Pilat :

Classé pour une durée de 10 ans par décret du 6 février 2001, le Parc naturel régional du Pilat a obtenu une prorogation de classement jusqu'au 13 février 2013. Mais pour que son classement soit renouvelé, il doit procéder à la révision de sa charte.

Après avoir été soumis à une enquête publique du 6 juin au 8 juillet 2011 inclus, le nouveau projet de Charte, validé par le Comité syndical, doit être approuvé par les collectivités concernées.

Le projet de charte révisée sera ensuite soumis à l'approbation de la Région Rhône-Alpes, chargée de présenter la demande de renouvellement de classement du territoire en tant que Parc naturel régional et pour 12 ans auprès du Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Ensuite, avant la signature officialisant la labellisation de notre territoire en Parc naturel régional, la charte recevra un avis des différents Ministères concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver sans réserve la Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat comprenant le rapport et ses annexes, ainsi que le plan de Parc,
- d'approuver le projet de statuts modifiés du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

<u>Tarifification Eau - Assainissement :</u>	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
- Eau (pas d'augmentation pour 2012)		
taxe fixe	60,00 €	60,00 €
de 0 à 500 m ³	1,05 €	1,05 €
au-delà de 500 m ³	0,95 €	0,95 €
- Assainissement		
taxe fixe	40,00 €	40,00 €
redevance	0,90 €	0,92 €

Création emploi saisonnier :

Pour assurer, si besoin, des travaux de déneigement, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période du 11 janvier au 15 avril 2012. Cet emploi sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et selon les heures effectuées.

Convention établissement des dossiers CNRACL :

Le Conseil municipal accepte la proposition de convention avec le Centre de Gestion de la Loire pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à

l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. La solution proposée présente le double avantage de pérenniser ce service et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.

Convention fourrière :

Considérant l'obligation pour les communes de disposer d'une fourrière pour l'accueil des animaux errants ou en état de divagation, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement pour l'année 2012 de la convention avec la S.P.A. de LYON et du SUD-EST comprenant la capture, l'enlèvement et la prise en charge des animaux au tarif de 0,31 € par an et par habitant.

Programme voirie 2012 :

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet des travaux de voirie suivants : Réfection de la Route des Palais. Ces travaux consistant en la mise en œuvre d'un tapis d'enrobés sont estimés à 44 072 € HT soit 52 710,11 € TTC. Le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite l'aide financière du Conseil Général pour financer cette opération.

Compte-rendu des commissions :

- Vie locale : le prochain bulletin municipal est en cours de finition.

Divers :

Information des élus sur l'avancée des études en cours.

La séance est levée à 22 h 45

Prochaine réunion : Mardi 28 février à 19 heures

Affiché le 17 janvier 2012

Le Maire,